

AFFAIRE N° 20

DEMANDE d'AUTORISATION de vendre à l'encan les vieilles  
chambres froides des Grand et Petit Marchés et le matériel réformé

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de vous soumettre une liste de matériel réformé ~~paris~~ dont les chambres froides des Grand et Petit Marchés.

Je vous demande de me donner votre accord pour une vente à l'encan. Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu  
M. Benoit de 23<sup>e</sup>  
cours  
Le Préfet et par  
le Secrétaire  
F. Roguey P.

Le MAIRE. - Mes chers collègues, comme nous sommes en session ordinaire je vous demande de bien vouloir examiner quelques affaires non portées à l'ordre du jour.

Ce qui est accepté.

Le MAIRE. - Je demande votre autorisation pour l'extension du réseau électrique du côté de Belle-Pierre qui desservirait 75 maisons environ. La dépense s'élèverait à 585.000 F. Êtes-Vous d'accord?

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Lors de notre dernière délibération, à la demande de notre collègue MESNIER, nous avons émis le vœu de donner à une rue de la Ville le nom de "Rue de Verdun".

Je propose que ce nom soit donné à la rue du Canal, portion comprise entre le square Jeanne d'Arc et Belle-Pierre où la route reprend la dénomination, route départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Maintenant, la parole est à notre collègue Bernard RIVIERE.

M. RIVIERE. - J'attire à nouveau l'attention du Maire sur l'état dans lequel se trouvent les sentiers du Canal du Brûlé qui n'ont pas été réparés malgré toutes mes réclamations.

Le MAIRE. - Mon collègue, bonne note a été prise de votre réclamation. J'ai demandé à M. d'Esplanels, Contremaître des Travaux, de contacter un entrepreneur lequel doit nous présenter un devis. Dès qu'il sera établi, le marché pourra être signé.

Le MAIRE. - Afin de poursuivre les travaux de modernisation des rues de la Ville, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer des marchés qui seront régularisés sur le budget primitif de 1959 que je ferai voter avant la fin de l'année.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer des marchés pour qu'il n'y ait pas interruption dans les travaux d'asphaltage des rues de la Ville.

Le MAIRE. - La route CD 42 a été détériorée par l'existence de la nouvelle canalisation d'adduction d'eau du Brûlé. Les travaux de remise en état de cette chaussée environ 1.350 m<sup>2</sup> serait de l'ordre de sept à huit cent mille francs.

Je vous demande de m'autoriser, dès que je recevrai le détail estimatif de ces travaux de les faire exécuter en régie par le service des Ponts & Chaussées.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

H. P. le 18 Décembre 1958  
Le Maire et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: P. Bobotte

M. MARGADE. - Monsieur le Maire, avez-vous envisagé la réfection de la ruelle Boulot.

Le MAIRE. - La réfection de cette ruelle ne m'a pas échappé. Seulement, comme elle très étroite nous ne pourrions pas l'asphalter. Cependant, nous la ferons réparer dès que possible.

M. CELESTIN. - Lors d'une précédente réunion il a été décidé qu'en installant un point lumineux Rue Ruissseau des Noirs. Jusqu'à présent rien n'a été fait. Je vous demande, Monsieur le Maire, d'intervenir auprès de Bourbon Lumière pour que le nécessaire soit fait le plus tôt possible.

LE MAIRE. - Je ferai l'impossible pour que vous ayez satisfaction, mon collègue.

Je vous soumetts maintenant une question concernant le Plan d'équipement scolaire.

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 22 Août 1958 nous avons adopté le Plan d'Equipement scolaire de la Commune de Saint-Denis ainsi que la demande d'emprunt à la Caisse Centrale à cet effet.

Faisant suite à cette délibération, je soumetts aujourd'hui à votre agrément l'acquisition d'un terrain sis à St-Denis, rue du Ruissseau des Noirs, terrain appréhendé par la Curatelle aux Biens Vacants et qui convient parfaitement à la construction d'un groupe scolaire.

Messieurs l'Architecte communal, l'Inspecteur Primaire et Messieurs les Directeurs de la Caisse Centrale et des Domaines ont donné un avis favorable pour cette acquisition.

Le terrain, d'une superficie de 5.628 m<sup>2</sup> nous a été proposé pour la somme de 5.660.000 F.

J'ai donc, Mesdames, Messieurs, l'honneur de vous demander de m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale un emprunt à long terme de 3 millions de francs CFA nécessaire au financement de cette acquisition et de prendre l'engagement d'inscrire chaque année au budget les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Vu et autorisé  
Saint Denis le 27 Mars 1959  
Pr. de Pref. et par délégation  
Le Maire - M. Guesard  
Signé - Boulot

AUTORISATION de PROCEDER à des ADJUDICATIONS et de CONCLURE  
des MARCHES de gré à gré pendant l'année 1958

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 90 paragraphe 6 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de procéder à des adjudications et de conclure des marchés de gré à gré avec des entrepreneurs ou fournisseurs, pour travaux fournitures ou transports à effectuer dans la limite des crédits prévus au budget de l'exercice 1958, savoir:

Chap. IX art. 4 - Confection cercueils

Chap. XII art. 4 - Matériel automobile (voirie, entretien)

Chap. XII art. 5 - Matériel automobile (voirie, essence)

Chap. XII art. 17 - Balayage des rues etc... 1957

Chap. XIX n° 4 - Mobiliers et installations

Chap. XXXV art. 4 - Electrification

Le Premier Adjt ff. de Maire,  
Signé: A. GUINOT.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je voudrais également vous soumettre la question suivante:

Depuis l'entrée en service de M. PIVETEAU, Contremaitre Adjoint à M. d'ESPLANELS, il a toujours fait preuve de beaucoup d'esprit d'initiative et a su également dans l'accomplissement des travaux qui lui ont été confiés déployer une grande activité, ne négligeant jamais sa personne et s'appliquant à faire respecter par tous les arrêtés en vigueur.

Contractuel d'une grande honnêteté et d'une parfaite éducation, Monsieur PIVETEAU a toujours, dans son travail, mérité l'estime de ses collaborateurs et celle de ses chefs.

C'est pourquoi, je pense que dans l'intérêt même de la Commune, il serait intéressant de s'assurer, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction, de la collaboration de ce Contramaître qui rendra encore de précieux services aux administrateurs futurs de la cité./.

A l'unanimité le Conseil se rallie à la proposition de Monsieur GUINOT et, <sup>l'autorise à</sup> renouvelle pour une durée de trois ans le contrat de M. PIVETEAU.

*Vu et soumis à l'approbation  
de M. le Préfet  
Saint Denis le 9 Janvier 1959  
R. de secrétaire Général  
et de Division délégué  
Signé = Gavarant*

*Approuvé  
Saint Denis le 22 Janvier 1959  
H. Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général + 25  
Signé = Bolotte*

M. DUPUIS demande la parole.

Monsieur le Maire, j'ai reçu les doléances de M. Bertil, Pharmacien, au sujet de la route du Moufia et du Chemin Jacques Maillet.

Le MAIRE. - Mon collègue, je connais particulièrement cette question.

Ce chemin fait partie des routes agricoles pour la réfection desquelles nous avons demandé un emprunt de 100.000.000 de F à la Caisse du Crédit Agricole. Cependant, si je suis d'accord pour l'asphaltage de cette route, je suis défavorable au désir de M. Bertil quant à la construction d'un pont, et c'est ce qui l'intéresse particulièrement qui doit relier la région du Bois de Néfles à celle de Moufia.

M. DUPUIS. - En le faisant, pensez-vous Monsieur le Maire, que ce pont ne servirait qu'à un seul propriétaire de cette région? Je vous demande d'examiner d'une façon particulière cette question.

Le MAIRE. - Oui, mon collègue, mais commençons par l'asphaltage de la route.

Je passe maintenant la parole à Monsieur LEJEUNE, Architecte Conseil de la Commune, qui va vous présenter le projet de réfection du plafond du Grand Salon de l'Hôtel de Ville.

*Grand Salon* ✓ M. LEJEUNE. - Le projet de réfection du plafond du grand salon de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis a été conçu dans l'esprit du bâtiment, il aurait été en effet parfaitement illogique d'envisager la construction d'un plafond de Style Moderne.

Dans le projet il a été envisagé:

- 1°) Une corniche périphérique du même profil que l'ancienne corniche.
- 2°) Une plate bande, également périphérique limitée par une doucine.
- 3°) Dans toute la partie centrale du plafond cinq caissons carrés limités par une moulure saillante et contournée à chaque angle. Au centre de chaque caisson il est prévu une petite rosace.

La présentation de l'ensemble sera la suivante, après achèvement:

Couleur générale des moulures et plates bandes: Gris trianon.

Les moulures comporteront des parties dorées.

Le fond des caissons sera revêtu d'un papier peint à motifs de couleur bleu roi ou grenat suivant les échantillons qui seront choisis en temps opportun.

Les lustres existants seront remaniés et les coupes en verre peu pratiques pour le nettoyage seront remplacées par des bougies électriques.

Le nouveau plafond sera réalisé avec les matériaux suivants:

Plateforme générale en bois et contreplaqué, le tout traité anti termites.

Les moulures en staf.

Le coût de construction est impossible à déterminer d'une façon précise mais on peut tout de même avancer le chiffre de 5.000.0 de F.

Pour la réalisation de ce travail l'Architecte auteur du projet demande qu'il ne soit pas procédé à une adjudication en raison du caractère tout à fait particulier de l'ouvrage et propose de traiter de gré à gré et au mètre avec l'entreprise SEGEFOM qui effectue actuellement la couverture. Cette entreprise étant à son avis la plus qualifiée pour ce travail./.

L'Architecte: Signé: G. LEJEUNE.

Le MAIRE: - Je mets aux voix le rapport présenté par Monsieur LEJEUNE, Architecte.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 10 H.55'./.

Le Premier Adjt ff. de Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,

*M. Baud*

*Mauret*  
*Renard*

*André*  
*Robert*

*M. Robert*

*M. Dufour*

*Barthelemy*  
*J. H.*